



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4785

Eglise Saint-Irénée, 53, rue des Macchabées - Lyon 5e - Restauration de vitraux - Lancement de l'opération n° 05025001 et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme 20005 et demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4785 - EGLISE SAINT-IRENEE, 53, RUE DES MACCHABEES - LYON 5E - RESTAURATION DE VITRAUX - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 05025001 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1, PROGRAMME 20005 ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2018/4387 en date du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

L'église Saint-Irénée, classée au titre des Monuments Historiques sur la liste de 1862, est ornée de 23 vitraux dans sa nef, son chœur et son abside.

Leur réalisation date du XIX^e siècle, lors des diverses campagnes de restauration de l'église, entre 1833 et 1901. Ils ont été réalisés par 4 maîtres verriers différents : les ateliers Lesourd (1833), Maréchal de Metz (1850), J. P. Sarrazin (1879) et Lucien Bégule (1883) et (1901).

Sur les 23 vitraux de l'église, 10 sont dans un état de conservation très dégradé, dont 3 sont à sécuriser de façon urgente : deux baies, dont une située à plus de 10 m de haut, ainsi que la rosace au-dessus de la porte d'entrée menacent de tomber et représentent un risque pour la sécurité des personnes.

Des travaux de conservation et de restauration s'imposent afin de sécuriser les lieux et d'assurer la sauvegarde de ce patrimoine en péril.

L'enveloppe prévisionnelle pour la restauration des trois vitraux les plus détériorés s'élève à 55 000 €TTC.

Ce projet sera financé par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation patrimoine Bâtiments culturels 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20005.

S'agissant de vitraux classés au titre des Monuments Historiques, une demande d'autorisation de travaux et une demande de subvention seront sollicitées auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles / Conservation Régionale des Monuments Historiques).

Les marchés correspondants seront attribués en application des dispositions du code de la commande publique.

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 05025001 « Eglise Saint-Irénée - Restauration des vitraux » est approuvée. Elle sera financée par affectation de l'autorisation de programme n° 2015-1 - Programme n° 20005.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20005, AP n°2015-1, opération n°05025001 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 (et autres), fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

Année 2019 : 55 000 €

- 3- M. le Maire est autorisé à lancer les marchés publics afférents à ces opérations.
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions, notamment celles de la Direction Régionale des Affaires Culturelles / Conservation Régionale des Monuments Historiques et y compris le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Jean-Dominique DURAND